

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 NOVEMBRE 2023

Date de convocation :
03 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf novembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de L'HUISSERIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Pierre THIOT, maire.

Date d'affichage :
03 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21

Absentes : 02

Pouvoirs : 04

Votants : 25

Secrétaire de séance : Gwendoline BERNARD

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
Thierry BAILLEUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fabienne LEMONNIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gwendoline BERNARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marie-Ange MARGUERITE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Régis BOUGLÉ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nicolas MOREL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jean-Marc BOUHOURS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Maryvonne OGER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Émily CHATELLIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Chantal PLACÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
André CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Monique PORTIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anthony CIVET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Claire QUINTON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Noëlle DELAHAIE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Éliane RENOARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Valérie FOUCHER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Stanislas SALMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emmanuel HAMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Guyène THIBAudeau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fabrice HUMEAU	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Pierre THIOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anne-Marie JANVIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Olivier TRICOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Marc LANDSHEERE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	René VAUCORET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nathalie LE ROUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

Ont donné pouvoir : Régis BOUGLÉ a donné pouvoir à Stanislas SALMON, Valérie FOUCHER a donné pouvoir à Jean-Pierre THIOT, Fabrice HUMEAU a donné pouvoir à André CHAUVIN, Anne-Marie JANVIER a donné pouvoir à Monique PORTIER.

Absentes : Émily CHATELLIER, Claire QUINTON.

RECEPTION D'UNE MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE DE LA PART DE MAYENNE OMBRIERES POUR LA MISE A DISPOSITION DU TERRAIN DES SERVICES TECHNIQUES DE L'HUISSERIE EN VUE DE LA REALISATION DE TROIS AUVENTS PHOTOVOLTAÏQUES

RAPPORTEUR : MONIQUE PORTIER

Délibération 2023-EDEV-08-05

La commune a été sollicitée pour l'installation et l'exploitation d'ombrières sur la parcelle précisée ci-dessous :
Le site, situé sur la même parcelle cadastrale, peut accueillir trois auvents photovoltaïques de dimensions :

- Ombrière 1 : 30.83 m x 8.80 m
- Ombrière 2 : 15.98 m x 8.80 m
- Ombrière 3 : 53.67 m x 17.60 m

La puissance installée serait de 297 kWc sur les ombrières des services techniques, sur une surface d'environ 1 360 m².

Nom du site	Adresse	Parcelle cadastrale	Superficie	Puissance
Services Techniques	51 La lande 53970 L'huisserie	Section AO parcelle 0250	1 360 m ²	297 kWc

Mayenne Ombrières serait le maître d'ouvrage des ombrières photovoltaïques ainsi que son exploitant sur la durée de la Convention d'Occupation Temporaire (COT). Tous les coûts de construction, d'exploitation, de maintenance de cette centrale seront à la charge de Mayenne Ombrières.

En contrepartie de la mise à disposition des surfaces identifiées sur le(s) site(s), Mayenne Ombrières s'engage à verser une redevance annuelle de 50 € sur 30 ans.

En cas d'accord sur cette manifestation d'intérêt spontanée, la Commune de L'huisserie et Mayenne Ombrières signeront une COT d'une durée de 30 ans.

Via Energie Partagée, les habitants de la commune pourront financer une partie de ces installations.

Historique :

Cette demande s'inscrit dans la stratégie énergétique de la collectivité, notamment pour le développement des énergies renouvelables en Mayenne et l'atteinte des objectifs d'indépendance énergétique.

La collectivité souhaite donc donner une suite favorable à ce projet et engager les procédures nécessaires avec le porteur de projet.

La commune souhaite ainsi réaliser un avis de publicité dans un quotidien local, durant une durée de 20 jours, à compter du 15, 16 ou 17 novembre 2023, au 6, 7 ou 8 décembre 2023 à 12h00 afin de solliciter l'intérêt de concurrents potentiels pour l'attribution de cette emprise du domaine de la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L.2122-1-4,

Vu la manifestation d'intérêt spontanée communiquée par la société Mayenne Ombrières par courriel en date du 15 septembre 2023,

Vu l'avis de la commission environnement, développement durable et espaces verts du 8 novembre 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (M. BOUHOURS, M. HAMON, Mme LE ROUX, Mme THIBAUDEAU et Mme RENOUARD),

- ▶ **DECIDE** de réaliser un avis de publicité via un quotidien local durant une durée de 20 jours à compter du 15, 16 ou 17 novembre 2023 et jusqu'au 6, 7 ou 8 décembre 2023.
- ▶ **QUE** cet avis de publicité sera réalisé afin de solliciter l'intérêt de concurrents potentiels pour l'attribution de cette emprise du domaine.
- ▶ **CONFERE** à Monsieur le Maire ou son remplaçant tous pouvoirs pour exécuter la présente délibération et notamment exécuter toutes les formalités en résultant.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de L'Huisserie ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

L'Huisserie, le 13 novembre
2023

Le maire,
Jean-Pierre THIOT

